

**Direction des affaires juridiques et
administratives**

**OBJET : MANDAT AU CABINET CIB IMMOBILIER POUR LA VENTE D'UN
IMMEUBLE DE 210M2 QUARTIER FONTANES**

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CM2020-96 du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU le Code de la commande publique,

VU la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce,

CONSIDERANT que la commune est propriétaire de biens immobiliers quartier Fontanes à Annonay, libres d'occupant et dont elle n'a plus l'usage,

CONSIDERANT la stratégie de rationalisation du patrimoine menée par la commune,

DECIDE

Article 1 :

Le cabinet CIB est mandaté pour vendre le bien suivant par mandat simple d'une durée de 24 mois :

- Bâtiment de 210 m² sur 2 niveaux + garage, cadastré AP196, AP195 et AP331 au prix de 95 000 € TTC.

Article 2 :

Le cabinet CIB sera rémunéré en cas de vente au prix fixé ci-dessus comme suit :

- Bâtiment de 210 m² cadastré AP196, AP195 et AP331 : 5 700 € TTC.

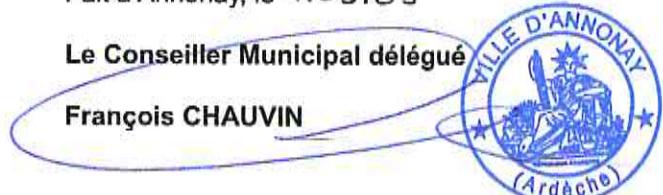
Article 3 :

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la sous-préfecture de Tournon et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon (Palais des juridictions administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le 7/09/23

Le Conseiller Municipal délégué

François CHAUVIN



Transmis en sous-préfecture le : 4/09/2023

Identifiant télétransmission : 007-210700-100-20230101-44060-A1-1-1



CIB IMMOBILIER

19 Rue de Deume, 07100 ANNONAY

cib-annonay@orange.fr

04 75 67 03 79

SIRET : 344 399 910 000 35

Carte professionnelle CCI Ardèche

N°CPI 0701 2016 000 010 575

Médiateur : AME Conso 197 Bd St Germain – 75007 PARIS

MANDAT SIMPLE DE VENTE N° AY2665

Le titulaire de la carte Transactions sur immeubles et fonds de commerce ne peut négocier ou s'engager sans détenir un mandat écrit préalablement délivré à cet effet par l'une des parties... (Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 - Décret n° 72-678 du 20 juillet 1972)

ENTRE LES SOUSSIGNES

Nous soussignés La Mairie d'ANNONAY représentée par Monsieur PLEYNET Simon

Demeurant 2 Rue de l'Hôtel de ville, 07100 ANNONAY

Tel 07 65 15 08 22

E-mail *laurine...@mairie...07100...fr*

Ci-après dénommé « LE MANDANT », d'une part

ET

Le Cabinet CIB IMMOBILIER, au capital de 15 244.90 € dont le siège social est à ANNONAY (07100), PAE MARENTON, inscrit au Registre Du Commerce et des Sociétés sous le n° Gestion 88 B 38, représentée par Madame BARBATO DUCREUX Laëtitia, en sa qualité de gérante, titulaire de la carte professionnelle mention "Transaction sur Immeuble et fonds de commerce" n° CPI 0701 2016 000 010 575, délivrée par la Chambre de Commerce et d'industrie de l'ARDECHE.

Ci-après dénommé « LE MANDATAIRE », d'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PAR CES PRESENTES, LE MANDANT CONFERE AU MANDATAIRE QUI L'ACCEPTE, MANDAT SIMPLE DE VENDRE LE(S) BIEN(S) ET LES DROITS IMMOBILIERS DONT IL EST SEUL PROPRIETAIRE AUX PRIX, CHARGES ET CONDITIONS STIPULEES CI-DESSOUS.

Désignation et situation du ou des biens à vendre

Nature :

Appartement Maison individuelle Terrain Autre : bâtiment industriel

A.N. IF

